

Permanences Conseils avocats

100%. Confidentiel, gratuit



Pour vous informer, vous orienter

A vos côtés pour la pérennité de votre entreprise

un service







Un avis avant d'agir sur

► La création/ reprise d'entreprises

- L'identification des structures adaptées,
- La protection du patrimoine personnel du commerçant,
- Les cessions de fonds de commerce et de droit au bail...

► La vie « courante » de l'entreprise

- Le droit et les contrats (négociation, rédaction, validation) de distribution, d'agence commerciale, de relations avec les conseils ou les fournisseurs; les conditions générales de vente et d'achat,
- Le licenciement.
- Les obligations légales à l'embauche (travail dissimulé) et en matière de concurrence (ententes)...

▶ Les différents contentieux

NB : sera exclue toute consultation concernant une affaire pour laquelle aurait déjà été mandaté un avocat.



► Informations pratiques

Permanences les 2nd mercredi de chaque mois Inscription auprès de l'Espace Entreprendre. **T. 02 48 67 80 80** Lieu CCI du Cher, esplanade de l'aéroport, à Bourges